

## Annexe n° 3

### Trois pièges à éviter dans les comparaisons de durée du travail

Trois sources de confusion sont souvent présentes dans les comparaisons de la durée du travail. La première tient à une confusion entre les différentes notions de durée du travail. La durée habituelle de travail donne une indication utile du rythme habituel de travail mais elle est souvent assimilée à tort à une durée effective de travail, et il faut reconnaître que l'imprécision des intitulés des tableaux statistiques y incitent souvent. La deuxième erreur provient de l'utilisation, à des fins de comparaisons internationales, de niveaux de durée effective de travail non comparables entre eux comme par exemple ceux présentés dans les perspectives de l'emploi de l'OCDE (ce que l'OCDE souligne au demeurant dans ses publications). Enfin, une troisième erreur souvent commise est de comparer des moyennes entre des durées effectives de travail de groupes de travailleurs non homogènes comme l'ensemble des travailleurs ou même l'ensemble des salariés. Cette erreur vient en outre souvent s'ajouter à l'utilisation des données de l'OCDE qui ne permettent pas de distinguer les différentes formes d'emploi, et qui ne sont pas comparables.

#### Ne pas confondre la durée habituelle de travail et la durée effective de travail

Une première erreur à éviter est de confondre la durée habituelle de travail ou « durée hebdomadaire moyenne de travail » et la durée effective. Nous avons vu dans le rappel des différentes définitions de la durée du travail dans la première partie

de ce document que la durée habituelle individuelle de travail correspondait à la durée de travail lors d'une semaine normale « sans événement particulier ». Cette durée nous renseigne utilement sur les rythmes courants de travail des travailleurs. L'appellation « durée hebdomadaire moyenne de travail » conduit facilement à des confusions. La « durée hebdomadaire moyenne de travail » qui est présentée notamment dans la publication « *France, portrait social 2011*<sup>1</sup> » peut laisser penser qu'il s'agit d'une durée effective de travail, ce qui n'est pas le cas. Cette notion donne une indication sur les rythmes hebdomadaires de travail des personnes en emploi au cours des semaines où elles travaillent normalement. On surestimerait fortement la durée effective annuelle de travail en multipliant par 52 ces durées hebdomadaires. Pour calculer la vraie durée effective hebdomadaire moyenne, il faudrait tenir compte des jours ou des semaines d'absence totale ou partielle, ce que les tableaux ne permettent pas de faire.

#### Ne pas utiliser des sources « statistiques » non comparables

La comparaison de la durée effective moyenne du travail en France et dans les autres pays européens fait l'objet d'un débat récurrent. Dans ce débat sont souvent mis en avant des chiffres sur la durée du travail publiés notamment dans les Perspectives de l'emploi de l'OCDE (par exemple dans Artus, 2011<sup>2</sup>). Dans cette base de données, la

<sup>1</sup> « France, portrait social », Insee Références, Édition 2011, novembre 2011.

<sup>2</sup> « Les allemands travaillent-ils plus que les européens du sud ? Non, ils travaillent beaucoup moins, et pas plus intensément », Flash économie, Natixis, mai 2011.

durée du travail est disponible pour l'ensemble des personnes en emploi et pour l'ensemble des salariés sans distinction de temps de travail (temps plein et temps partiel). D'après ces chiffres, conformes pour la plupart des pays mais pas toujours aux données des comptabilités nationales<sup>3</sup>, la durée annuelle du travail apparaît beaucoup plus faible en Allemagne (1 309 heures en 2009) que dans les autres pays comme la France (1 554 heures), l'Italie (1 772 heures) ou au Royaume-Uni (1 643 heures). Il en va de même pour la durée effective moyenne de travail des salariés qui s'établissait à 1 309 heures en Allemagne en 2009, à 1 469 heures en France et à 1 630 heures au Royaume-Uni.

Or du fait de la complexité de la méthode et de la disparité des sources utilisées, la comparabilité internationale de ces niveaux n'est pas assurée comme le précise explicitement l'OCDE<sup>4</sup>, « **le concept utilisé est celui du nombre d'heures totales travaillées pendant l'année divisé par le nombre moyen de personnes ayant un emploi. Ces données visent à effectuer des comparaisons de tendances dans le temps ; en revanche, à cause de la disparité des sources, elles ne permettent pas des comparaisons de niveaux pour une année donnée. Les chiffres portent sur le travail à temps partiel et à temps complet** ».

Les comparaisons des niveaux de durée du travail à partir de la base Perspectives de l'Emploi de l'OCDE sont donc erronées et conduisent à des analyses inexactes. Les évolutions de durée du travail sont en général considérées comme plus fiables. Cependant, la comparaison avec les résultats des enquêtes d'Eurostat conduit cependant à s'interroger sur les évolutions (cf. annexe n° 2).

### Ne pas comparer des moyennes de populations hétérogènes

Outre le fait que les données publiées par l'OCDE ne sont pas comparables en niveau, une comparaison (en niveau ou en évolution) de la durée effective de travail moyenne de populations hétérogènes peut conduire à des interprétations trompeuses. Comparer la durée effective moyenne de travail des personnes en emploi prises dans leur ensemble (salariés et non-salariés, et temps plein et temps partiel) ne permet pas de distinguer dans le résultat global ce qui tient aux écarts de structure du marché du travail des différents pays et ce qui tient aux différences de durées effectives du travail (au sens courant du terme). On peut ainsi conclure (à tort) que « les travailleurs salariés d'un pays A travaillent moins longtemps que ceux d'un pays B » alors que les salariés à temps plein et les salariés à temps partiel travaillent en fait plus longtemps dans le pays A mais que le travail à temps partiel y est plus répandu. Cette dernière information est certes utile mais elle est d'une autre nature et elle doit être analysée en tant que telle. Le raisonnement à partir de moyennes regroupant des formes d'emploi différentes peut ainsi conduire à des erreurs de raisonnement.

Un exemple concret suffit à le montrer à partir des résultats d'Eurostat. La durée annuelle moyenne de l'ensemble des salariés était de 1 550 heures en France et de 1 551 heures en Suède en 2010. Il semblerait donc à première vue que les salariés français et suédois ont la même durée du travail. Or, la durée effective annuelle moyenne de travail des salariés à temps plein est de 1 679 heures en France et de 1 719 heures en Suède. La durée effective annuelle moyenne de travail des salariés à

<sup>3</sup> « Les heures annuelles effectivement travaillées par actif occupé sont conformes à la comptabilité nationale pour 16 pays : Allemagne, Autriche, Canada, Corée, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Italie, Norvège, République slovaque, Suède, Suisse et Turquie. Les estimations du Secrétariat de l'OCDE pour la Belgique, l'Irlande, le Luxembourg, les Pays-Bas (emploi total uniquement) et le Portugal sont basées les résultats de l'Enquête européenne sur les forces du travail. »

<sup>4</sup> Cf. « Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2011 », annexe statistique, note a) tableau G, p. 286.

**Un exemple de moyenne « trompeuse »**  
**Durée effective annuelle moyenne de travail**  
**des salariés en France et en Suède**

Année 2010	France	Suède
Temps plein	1 679 heures (82 % des salariés)	1 719 heures (74 % des salariés)
Temps partiel	978 heures (18 % des salariés)	1 072 heures (26 % des salariés)
Ensemble	1 550 heures	1 551 heures

temps plein est supérieure en Suède de 40 heures à celle des salariés français. De même, la durée effective annuelle de travail des salariés à temps partiel est de 1 072 heures en Suède et de 978 heures en France soit 95 heures de plus en Suède. Les salariés à temps plein et les salariés à temps partiel travaillent donc plus longtemps en Suède. Le fait que la durée effective annuelle moyenne de travail de l'ensemble des salariés soit identique provient de la différence de répartition des travailleurs de chaque pays et non des durées de travail individuelles. La proportion de salariés à temps plein dans l'ensemble des salariés est de 82 % en France et de 74 % en Suède. La proportion de salariés à temps partiel est plus forte en Suède et comme les salariés à temps partiel ont une durée effective annuelle moyenne de travail par nature plus faible que les salariés à temps plein, leur poids plus important dans les effectifs de salariés tend à diminuer la durée moyenne **apparente** de travail de l'ensemble des salariés.

Cet exemple montre pourquoi raisonner sur des moyennes de populations hétérogènes sans tenir compte de la structure du marché du travail peut conduire à des conclusions erronées sur les durées individuelles moyennes de travail. Dans l'ouvrage *La France sans ses usines*<sup>5</sup>, ouvrage qui rejoint par ailleurs sur de nombreux points l'étude France-Allemagne de Coe-Rexecode<sup>6</sup>, les auteurs font précisément une erreur de cette nature à la

page 40. Outre le fait que la comparaison porte sur les niveaux de durée annuelle moyenne de travail extraits de la base Perspectives de l'Emploi de l'OCDE (en dépit des mises en garde de l'OCDE elle-même), la comparaison de la durée annuelle moyenne de travail de l'ensemble des travailleurs est trompeuse et masque la réalité qui est que la durée du travail des salariés à temps plein est très inférieure en France et que par ailleurs, le taux d'emploi est plus élevé en Allemagne et le travail à temps partiel plus répandu.

Raisonner sur des moyennes de populations hétérogènes sans tenir compte de la structure du marché du travail peut également conduire à des erreurs d'analyse sur l'évolution des durées individuelles moyennes de travail. Là aussi un exemple concret permet de l'illustrer. Entre 1999 et 2010, la durée effective annuelle moyenne de l'ensemble des salariés a baissé en Allemagne de 176 heures. Au Portugal, le recul a été moins important, de 134 heures sur la période. A première vue, la durée effective annuelle moyenne de travail des salariés a davantage diminué en Allemagne qu'au Portugal au cours de la dernière décennie.

Or, si l'on tient compte de la **structure du marché du travail** des deux pays, on aboutit à des conclusions contraires (et exactes). En effet, la durée effective annuelle moyenne de travail des salariés à temps plein a davantage diminué au Portugal qu'en Allemagne entre 1999 et 2010 (- 135 heures contre -124 heures), et la durée effective annuelle moyenne de travail a aussi plus baissé au Portugal qu'en Allemagne sur la période (-75 heures contre -19 heures). Bref, il est clair que la durée effective du travail de toutes les catégories de salariés a diminué plus fortement au Portugal qu'en Allemagne alors que l'effet de composition suggère la conclusion inverse. Le fait que la durée effective annuelle moyenne de travail des salariés ait davantage baissé en Allemagne tient à la progression de

<sup>5</sup> *La France sans ses usines*, Artus P. et Virard M.P., Editions Fayard, octobre 2011.

<sup>6</sup> *Compétitivité France-Allemagne - Le grand écart*, *Economica*, mars 2011.

la part des salariés à temps partiel dans l'ensemble des salariés sur la période. En effet, la proportion de salariés à temps partiel s'est accrue de 7 points en Allemagne entre 1999 et 2010 alors qu'elle est demeurée stable au Portugal. La hausse de la part des salariés à temps partiel dont la durée du travail est inférieure à celle des salariés à temps plein tend à accentuer la baisse de la durée du travail de l'ensemble des salariés en Allemagne.

En résumé, la durée du travail est une notion faisant l'objet de différentes définitions. Seule la durée effective annuelle moyenne du travail mesurant le temps consacré par l'individu à la production proprement dite, est pertinente pour l'analyse économique. La durée habituelle du travail, durée de travail pendant une semaine « normale », est

souvent confondue avec la durée effective. La durée habituelle de travail donne une indication sur les rythmes de travail.

L'enquête européenne sur les Forces de travail coordonnée par Eurostat dont la partie française est l'enquête Emploi réalisée par l'Insee, est la seule source disponible pour réaliser des comparaisons internationales fiables de la durée effective annuelle moyenne de la durée du travail. Les estimations très globales des Comptes nationaux regroupées dans la base de données des Perspectives de l'emploi de l'OCDE sont souvent utilisées à tort pour les comparaisons internationales des niveaux de durée effective annuelle moyenne de travail alors qu'il est bien précisé qu'elles ne sont pas comparables. ■